



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

## ***COMMUNIQUÉ DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE***

- Dans le souci permanent de veiller au bien être de toutes les couches sociales de la population togolaise en liaison avec l'axe 1 de la feuille de route qui vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix,
- tenant compte de la hausse du niveau général des prix à la consommation qui n'épargne aucun pays,
- après consultation des acteurs sociaux,
- soucieux de préserver le pouvoir d'achat des ménages, en général et de protéger les couches les plus vulnérables, en particulier,
- conformément à mon engagement de ne laisser aucun togolais de côté,

Je décide des mesures suivantes d'application immédiate :

- 1. augmentation de 10% de la valeur indiciaire des salaires et des pensions de retraite pour les fonctionnaires civils et militaires et les retraités du secteur public, soit un montant annuel de 22,5 milliards FCFA,**
- 2. revalorisation additionnelle de 5% de la pension de retraite pour tous les retraités du secteur public (civils et militaires) et du secteur privé,**
- 3. indemnité mensuelle de transport de 10.000 FCFA à titre exceptionnel pour chaque fonctionnaire de l'Etat (payable hors bulletin) pour faire face à la hausse des frais de déplacement par ces temps difficiles, soit un coût budgétaire annuel de 8,8 milliards de FCFA,**
- 4. gratification du reliquat de l'avance sur salaire consentie en janvier 2022 aux fonctionnaires et retraités sur les huit (8) mois restant à rembourser, soit 7,1 milliards de FCFA, afin de leur permettre de faire face à la rentrée scolaire et à la cherté de la vie,**
- 5. gratification spéciale de 3 milliards de FCFA par transferts monétaires directs au profit des parents d'élèves pour l'achat des fournitures scolaires.**
- 6. subvention de 2,5 milliards de FCFA pour l'acquisition des manuels d'écriture et de lecture pour les élèves de l'enseignement primaire,**

**7. augmentation de la subvention pour les engrais de 6 Milliards de FCFA pour la porter à 7,5 milliards de FCFA afin de permettre de stabiliser les prix tout au long de la campagne 2021/2022 au profit de nos agriculteurs,**

**8. dotation additionnelle de la subvention aux produits pétroliers de 30 Milliards de FCFA pour la porter à 37,8 milliards de FCFA, afin de poursuivre le soutien de l'Etat à la flambée des prix des produits pétroliers induits par la situation géopolitique au plan international et la hausse du cours du dollar,**

**9. dotation additionnelle de la subvention au gaz domestique de 7,7 Milliards de FCFA pour la porter à 9,3 milliards de FCFA afin de continuer à soutenir les ménages,**

**10. poursuite de l'application des mesures fiscales prises en faveur du secteur privé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.**

Enfin, j'ai instruit le Gouvernement à veiller à l'accélération et à l'aboutissement rapide des discussions avec les partenaires sociaux et le secteur privé en vue de la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

J'exhorte nos concitoyennes et concitoyens à plus d'ardeur au travail, à la solidarité et au renforcement de la cohésion sociale par ces temps de crise afin de relever ensemble le défi du développement inclusif de notre pays.

Fait à Lomé, le 16 septembre 2022

Faure E Grassingbé